



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/GE.1/2002/6
11 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance
continue et d'évaluation du transport à longue distance
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)
(Vingt-sixième session, Genève, 2-4 septembre 2002)
(Point 5 f) de l'ordre du jour provisoire)

ÉQUIPE SPÉCIALE DES INVENTAIRES ET DES PROJECTIONS DES ÉMISSIONS

Rapport intérimaire des coprésidents de l'Équipe spéciale,
établi avec le concours du secrétariat

Résumé

L'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections concernant les émissions s'est réunie du 6 au 8 mai 2002 à Cordoue (Espagne) pour examiner la situation à ce jour de la communication des données sur les émissions en vertu de la Convention pour ce qui concerne l'année 2002 (données 2000); terminer le projet de directives révisées pour l'estimation et la communication des données d'émissions en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; examiner les outils logiciels servant à la communication des données sur les émissions; étudier les possibilités d'amélioration concernant l'examen et l'évaluation des inventaires des émissions des Parties; étudier la mise à jour et l'évolution future du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère; examiner son plan de travail et débattre des priorités à fixer et des méthodes de travail à adopter. La réunion a été tenue conjointement avec un atelier organisé par le Réseau européen d'informations et d'observations pour l'environnement (EIONET) géré par l'Agence européenne pour l'environnement. Des groupes d'experts ont traité de questions techniques et de communication des données dans les domaines suivants: agriculture/nature, transport, combustion et émissions industrielles, projections et vérification. L'Équipe spéciale a examiné les questions scientifiques et stratégiques ayant une incidence sur ses travaux, dont certaines ont fait l'objet de présentations par affiches.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une DISTRIBUTION GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires TANT QU'ILS N'ONT PAS ÉTÉ APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

Introduction

1. L'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections concernant les émissions a tenu sa onzième réunion à Cordoue, du 6 au 8 mai 2002, conjointement avec l'EIONET pour la troisième fois. Y ont participé 91 experts des 34 Parties à la Convention, ainsi que des représentants de la Commission européenne et des organismes coopérants. Les Parties représentées étaient les suivantes: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

2. Les organismes coopérants représentés étaient les suivants: la Commission européenne (DG Environnement), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques et l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), le Centre commun de recherche et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes – PRTR). Des représentants de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des centres de synthèse météorologiques (CSM-Est et Ouest), du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), du secrétariat de la CEE et du Groupe d'appui technique au Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ayant son siège à l'Institut pour les stratégies mondiales de l'environnement (Japon). Divers organismes industriels ont également assisté à la réunion.

3. Le compte rendu complet de la réunion et de la partie EIONET de la réunion, ainsi que la liste des participants, les comptes rendus des animateurs des groupes d'experts et les exposés peuvent être consultés sur le site Web de l'Équipe spéciale à l'adresse suivante:
<http://www.aeat.co.uk/netcen/airqual/TFEI/unece.htm>.

4. La réunion a été coprésidée par M. M. WOODFIELD (Royaume-Uni) et M. C. EVERS (Commission européenne). Les deux coprésidents ont annoncé leur intention de quitter leurs fonctions au cours de l'année à venir. Les Parties ont été invitées à se porter candidats à la coprésidence de l'Équipe spéciale.

5. M. J. MARTINEZ SANCHEZ, Directeur général adjoint du Ministère de l'environnement de l'Espagne, a souhaité la bienvenue aux participants, soulignant l'importance des travaux de l'Équipe spéciale et de l'EIONET pour améliorer les inventaires des émissions, dans le contexte d'un objectif plus large, à savoir instaurer un développement durable.

I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS À L'ORGANE DIRECTEUR

6. L'Équipe spéciale:

a) A décidé, au vu des progrès réalisés grâce à la coopération entre tous les États membres et non membres de la CEE, de continuer à organiser des réunions conjointes avec

l'EIONET afin de renforcer le réseau commun d'experts et d'éviter les chevauchements d'activités;

b) A estimé que les directives révisées pour l'estimation et la communication des données sur les émissions offraient la meilleure solution en vue d'une communication d'informations efficace et rationnelle à l'EMEP et, sous réserve de l'établissement d'un mécanisme permettant de les modifier en vue de répondre à l'évolution des besoins techniques et du règlement de la question de leur statut juridique, a recommandé à l'organe directeur de les adopter;

c) A décidé de recentrer ses ressources sur les échanges d'informations scientifiques et sur l'examen et l'évaluation des inventaires des émissions, compte tenu des besoins mentionnés dans son plan de travail pour l'application de la Convention. Les groupes d'experts de l'Équipe spéciale ont évalué leurs ressources et leurs activités en vue de mieux servir les objectifs à long terme de l'EMEP. Comme de grands progrès ont été réalisés dans la mise au point des mécanismes de conseil et de communication des données, il conviendrait de faire porter les efforts sur la rédaction définitive et la mise à jour du Guide et des directives pour la communication des données;

d) A relevé qu'une grande partie des travaux intéressant l'Équipe spéciale était effectuée par les organes coopérants et que l'Équipe spéciale pourrait s'efforcer d'aligner davantage ses pratiques de travail sur celles d'autres organes. À cette fin, les groupes d'experts définiront leur programme de travail sous forme de projets pouvant être pris en charge partiellement par d'autres groupes et gérés en conséquence;

e) A pris note des besoins liés à l'application de la Convention tout en réfléchissant à son mode de fonctionnement et à ses orientations stratégiques. Elle a décidé qu'un document rendant compte de ce débat serait élaboré par les coprésidents et affiché sur le site Web du secrétariat de l'Équipe spéciale afin de permettre aux Parties de faire part de leurs points de vue. Une proposition officielle de révision de la structure de l'Équipe spéciale serait présentée après cette consultation et avant la prochaine réunion;

f) A relevé que les groupes d'experts avaient évoqué notamment l'importance de poursuivre les travaux sur les éléments d'incertitude, l'évaluation par les pairs et les exposés scientifiques. Le détail des conclusions de chaque groupe d'experts est donné aux paragraphes 19 à 23.

II. RAPPORT INTÉRIMAIRE

A. Situation concernant les communications dues en 2002 (données 2000)

7. L'Équipe spéciale a examiné la situation des communications de données des émissions au titre de la Convention pour l'année 2002 (données 2000) présentée par M^{me} V. VESTRENG du CSM-O. Comme les Parties avaient cette année le choix de communiquer les données, soit en suivant le projet de directives révisées (EB.AIR/GE.1/2001/6 et Add.1), soit en suivant les directives précédentes (EB.AIR/GE.1/1997/5), il faut saluer le fait que, malgré le travail important que supposait la mise en place des nouvelles règles de communication des données, le taux de réponses ait été cette année le même que l'année précédente. Trente et un pour cent

des Parties ont communiqué des données dans les délais, soit avant le 31 janvier 2002. À la date limite fixée pour que les données puissent figurer dans le rapport d'évaluation annuel du CSM-O, 36 Parties (75 %) avaient communiqué des données, ce qui constitue le taux de communication le plus élevé à ce jour. De plus, pour la première fois, toutes les communications ont été envoyées sous forme électronique. L'Équipe spéciale en a conclu que les directives révisées recevaient un large soutien.

8. Onze Parties (23 %) avaient communiqué des données relatives aux particules, figurant pour la première fois dans le programme de communication des données sur les émissions, alors que la communication de données sur les particules de diamètre inférieur à 2,5 µm a été plus faible (17 %). Toutefois, de nouveaux travaux devraient être entrepris pour améliorer la communication de données dans les domaines suivants: données par maille, données sur les émissions de grandes sources ponctuelles, polluants organiques persistants (POP) et métaux lourds, ces deux derniers points plus particulièrement après l'entrée en vigueur de protocoles relatifs aux POP et aux métaux lourds.

B. Liaison avec d'autres organisations internationales

9. Les représentants du Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques, représentés par l'Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas, de la Commission européenne, d'EUROSTAT, du GIEC et de l'OCDE (PRTR), ont rendu compte de l'activité de leurs organismes. Le texte de leurs interventions peut être consulté sur le site Web de l'Équipe spéciale.

C. Rédaction finale des directives révisées pour l'estimation et la communication des données sur les émissions

10. Le secrétariat de la CEE a présenté la version révisée du projet de directives pour l'estimation et la communication des données sur les émissions au titre de la Convention, en signalant qu'un travail de révision intensif a été effectué depuis la dernière réunion de l'Équipe spéciale. À la demande de l'organe directeur à sa vingt-cinquième session, l'Équipe spéciale avait convoqué les 25 et 26 février 2002 à Genève une réunion rédactionnelle chargée d'étudier les observations présentées par les Parties et d'élaborer une version révisée de ces directives. Les directives révisées, en date du 7 avril 2002, ont été présentées pour examen à l'Équipe spéciale.

11. Le secrétariat a reçu (après la distribution de la version du 7 avril 2002, donc trop tard pour qu'elles puissent être transmises à l'Équipe spéciale pour un examen préalable d'autres observations des Parties suivantes): Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède. Les observations étaient de deux types: suggestions de modifications rédactionnelles et questions portant sur des aspects techniques, juridiques et autres.

12. Ayant examiné en plénière les observations les plus récentes, l'Équipe spéciale a décidé d'adopter la procédure suivante pour procéder à la rédaction finale des directives afin de pouvoir les présenter à l'organe directeur de l'EMEP et recommander leur adoption lors de la vingt-sixième session de celui-ci:

a) Le groupe rédactionnel sera à nouveau réuni pour examiner les observations évoquées plus haut et y répondre;

b) Les observations relatives aux aspects juridiques seront traitées de la façon indiquée au paragraphe 15;

c) Les opinions du groupe rédactionnel seront communiquées par courrier électronique et un «document d'observations» final reflétant les décisions du groupe rédactionnel sera préparé;

d) Une version définitive des directives sera proposée à l'organe directeur de l'EMEP à sa vingt-sixième réunion, en septembre 2002, avec une recommandation en faveur de leur adoption.

13. Il a été décidé qu'après l'adoption des directives par l'organe directeur, le groupe rédactionnel pourrait continuer à examiner les modifications éventuellement proposées par les Parties aux directives relatives à la communication de données, et rendre compte de ses travaux à l'Équipe spéciale à sa prochaine réunion annuelle. L'Équipe spéciale recommanderait les révisions aux directives à l'organe directeur de l'EMEP, conformément au paragraphe 43¹ révisé des directives.

14. Ont proposé de participer au groupe rédactionnel des experts des Parties suivantes: Canada, États-Unis d'Amérique, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Le CSM-O a décidé également de collaborer avec ce groupe.

15. L'Équipe spéciale, ayant des doutes quant au statut juridique des directives, a décidé de demander des éclaircissements au Comité d'application. Cela pourrait permettre d'intégrer dans les directives une formule précisant que celles-ci ne sont pas juridiquement contraignantes et doivent être considérées comme constituant un document annexe visant à aider les Parties à satisfaire aux obligations de communication de données au titre de la Convention et de ses protocoles. L'organe directeur et l'organe exécutif de l'EMEP pourront toutefois décider, en vertu des pouvoirs que leur ont délégués la Convention et ses protocoles, de rendre certaines dispositions des directives juridiquement contraignantes. Sur ce sujet, le secrétariat a préparé un projet de décision qui sera soumis à l'examen de l'organe directeur (EB.AIR/GE.1/2002/13).

16. Les représentants des États-Unis d'Amérique et du Canada ont fait part de leurs réserves quant à une approbation des directives tant que le statut juridique de celles-ci n'était pas précisé. Ils ont néanmoins confirmé leur intention d'utiliser les directives révisées pour les prochaines campagnes de communication de données.

¹ Le projet de nouveau paragraphe 43 des directives révisées pour l'estimation et la communication de données sur les émissions approuvé par l'Équipe spéciale est le suivant: «Les présentes directives feront l'objet d'un réexamen et d'une révision en 2007 au plus tard. L'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections concernant les émissions pourra, le cas échéant, procéder à des ajustements pour tenir compte de l'évolution des besoins et permettre une communication efficace des données à l'organe directeur de l'EMEP. Ces ajustements seront des modifications de nature technique portant sur des points de détail.».

D. Amélioration du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère

17. M. N. HILL (vice-secrétaire de l'Équipe spéciale), a présenté les propositions du secrétariat de l'Équipe spéciale et de l'EEA en vue d'améliorer et de mettre à jour le Guide. L'Équipe spéciale a généralement approuvé les solutions proposées et a relevé plusieurs questions supplémentaires à étudier pour l'évolution future du Guide.

18. L'Équipe spéciale, le secrétariat de la CEE et l'EEA sont convenus de collaborer avec le groupe OCDE/PRTR ainsi que son équipe intergouvernementale des techniques d'estimation des émissions (RET) en vue d'établir des liens entre leurs sites Web et celui du Guide.

E. Rapports des groupes d'experts

19. Le Groupe d'experts sur la vérification des inventaires et des projections a indiqué que le chapitre du Guide relatif aux conseils de bonnes pratiques pour les inventaires dans le cadre de la Convention était terminé. Le groupe a noté que la notion de «vérification» des données était remplacée progressivement par celles de «validation» et de «bonnes pratiques» définies par le GIEC et par les Parties elles-mêmes. Il a également souligné l'importance de la quantification des éléments d'incertitude et a proposé de réorienter ses activités et ses ressources en vue de mettre en place des procédures de révision et d'évaluation externe des inventaires, qui pourraient comporter un système de contrôle initial, un examen centralisé et éventuellement des examens dans les pays. Cette façon de procéder suppose la création d'un groupe d'experts/groupe de projet, et les travaux réalisés dans la pratique dépendraient des besoins exprimés par les Parties et des ressources disponibles. L'Équipe spéciale a décidé de réfléchir à la préparation de procédures transparentes que pourrait utiliser le CSM-O pour combler les lacunes statistiques et éliminer les contradictions dans les données.

20. Le représentant de la Suède a annoncé l'organisation d'un atelier sur la validation et l'évaluation des inventaires des émissions [14-16 octobre 2002, Göteborg (Suède)]. On peut trouver des précisions à ce sujet sur le site Web: www.validationworkshop.ivl.se.

21. Le Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie a annoncé qu'il avait pu progresser considérablement grâce à la tenue d'ateliers permettant de traiter de points particuliers figurant dans le Guide. En particulier un atelier organisé à Moscou par le CSM-E et l'Équipe spéciale a permis de réunir des spécialistes des émissions et des spécialistes de la modélisation afin de combler les principales lacunes du Guide en matière de données et de définir un modèle pour l'élaboration des chapitres prioritaires. Toutefois, le groupe a relevé que des travaux restent nécessaires pour combler d'autres lacunes relatives aux particules, aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants, en particulier pour ce qui concerne les grandes sources ponctuelles. Il a aussi constaté la nécessité de recueillir des données sur les émissions d'ammoniac et d'élaborer des procédures permettant d'examiner les données présentées. Le groupe a établi une liste de tâches et a affecté les ressources dont il dispose en conséquence. La possibilité de recourir à des ressources supplémentaires d'autre origine a été évoquée par l'Équipe spéciale et d'autres groupes, notamment le secteur privé, les institutions universitaires, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, etc.

22. Le Groupe d'experts sur les transports a noté que, bien que des progrès importants aient été réalisés dans l'élaboration du Guide en ce qui concerne les véhicules routiers, le transport maritime et le transport aérien, certains domaines restaient à compléter. Cinq priorités se sont dégagées au cours du débat: la nomenclature à appliquer pour la communication des données et les questions relatives à cette communication; les particules provenant de l'usure et de l'abrasion des pneus et des freins des véhicules; les émissions d'ammoniac (NH_3) et d'oxyde nitreux (N_2O); les éléments d'incertitude; et la mise à jour du Guide. Des groupes ont été constitués pour préciser l'attribution des émissions nationales et internationales liées au transport maritime et des particules issues du transport routier. Le facteur d'incertitude relativement élevé relatif aux émissions d'ammoniac provenant des véhicules a été souligné. Comme le problème existe aussi pour les sources non mobiles, il a été recommandé d'étudier cette question au sein de l'Équipe spéciale. Le N_2O étant un problème apparenté, il a été proposé d'organiser un atelier commun $\text{NH}_3/\text{N}_2\text{O}$ avec le GIEC. D'après le Groupe d'experts, la source d'incertitude majeure pourrait être le fait que certaines sources d'émissions ne sont pas prises en compte; c'est pourquoi il a proposé à l'Équipe spéciale de constituer des listes de contrôle répertoriant les sources d'émissions connues afin d'aider les Parties à réaliser des inventaires complets. Il a été noté que le chapitre existant sur le transport routier était périmé. Le groupe procédera à une révision initiale en vue d'intégrer COPERT III; une révision complète ultérieure permettra d'intégrer les résultats du projet ARTEMIS.

23. Le Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature a annoncé qu'il avait avancé dans ses travaux au cours de l'année précédente, mais que ses ressources étaient limitées. Un groupe de travail a révisé un certain nombre de chapitres qui pourront prendre leur forme définitive après la décision finale sur la Nomenclature à appliquer pour la communication des données. Un chapitre d'introduction donnera un aperçu de l'ensemble des sources et des matières émises et présentera les chapitres s'y rapportant. Le groupe a décidé que la nomenclature devrait être révisée afin de faire en sorte que toutes les émissions connues soient inventoriées. Dans un domaine prioritaire, celui des particules, les avancées ont été faibles, principalement en raison d'une insuffisance des données. Une réunion aura lieu à Brunswick (Allemagne) les 3 et 4 juin 2002 afin d'examiner la question. De plus, une réunion intérimaire aura lieu à Vienne en novembre 2002, simultanément avec une réunion du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac. Des financements extérieurs sont recherchés pour les projets prioritaires ayant trait à l'amélioration du Guide.

III. QUESTIONS DIVERSES

24. Une séance de présentation par affiches a été organisée en vue d'un échange d'informations scientifiques. De brefs exposés techniques ont été faits lors des réunions des groupes d'experts, à l'occasion desquelles les experts ont pu procéder à des échanges d'expérience pratique. Une communication du Bélarus, intitulée «*Preparation of, and addition and refinements to, the Guidebook regarding POPs in view of peculiarities of CIS country technologies*» (Élaboration et amélioration du Guide, s'agissant des polluants organiques persistants, pour tenir compte des particularités des techniques appliquées par les pays de la CEI) a été présentée. L'Équipe spéciale a accueilli avec satisfaction cette communication, qui contribuera à l'amélioration du Guide.

25. Le CSM-O a fait part des progrès réalisés en vue de l'élaboration d'un système d'information sur le Web contenant la base de données EMEP à l'intention de toutes les Parties.

Ce site Web est élaboré à la demande de l'Organe directeur de l'EMEP et entrera en service en juin 2002. L'Équipe spéciale a souligné la nécessité d'une cohérence entre les données sur les émissions figurant dans la base de données et les séries de données nationales, ainsi que la nécessité de faire figurer sur le site Web les informations relatives au contexte, notamment la date de communication officielle des données.

26. L'Équipe spéciale a accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement de la Pologne d'accueillir la douzième réunion de l'Équipe spéciale ainsi qu'un atelier EIONET conjoint, du 22 au 24 septembre 2003 à Varsovie. Les coprésidents ont remercié le Gouvernement de l'Espagne pour son soutien généreux apporté à la réunion de l'Équipe spéciale à Cordoue et ont salué l'excellente organisation de la réunion.
